

Questions et demandes Cfdt PSTE INC Famille 7 juin 2024

1. Concernant l'intéressement 2023 versé aux salariés en 2024, la **Cfdt** regrette que la branche Famille soit la seule branche en dessous de 1 000 €.

La Cfdt demande que la CNAF confirme ce qui a été indiqué à ce sujet lors de la RPN du 22 mai sur les annexes techniques intéressement, à savoir que la caisse nationale a pour objectif que l'intéressement sera versé en 2025 soit au-dessus de la barre des 1 000 €.

2. **Concernant les « incivilités », la Cfdt demande :**
 - Le nombre de RECIT sur le plan national pour 2023 et 2022.
 - Le nombre qui connaît une suite judiciaire.
 - La possibilité de réactiver l'enquête « Parlons incivilités ».
 - Le nombre d'agents de sécurité présents au sein des CAF.
3. La **Cfdt** constate que des bailleurs sociaux ne transmettent pas les quittances de loyers de juillet pour les aides au logement de janvier N+1. En conséquence, les allocataires se manifestent en l'absence de droits. Cela entraîne une charge de travail supplémentaire qui pourrait être évitée.

La Cfdt demande à la CNAF d'apporter rapidement une solution pour éviter cette surcharge de travail, qui plus est, dans un contexte de stock toujours importants.

4. Lors de son discours de politique générale, le Premier Ministre, Gabriel ATTAL, a demandé à tous les ministres d'expérimenter dans leurs administrations la semaine en quatre jours. Lors d'une interview, le 27 mars 2024, le Premier ministre a de nouveau confirmé le lancement "dès cette année" de l'expérimentation de la semaine en quatre jours dans les administrations, notamment de la semaine différenciée pour les parents séparés.

Pour exemple, la CNAV et l'URSSAF Picardie ont proposé un

aménagement supplémentaire du temps de travail : la semaine en quatre jours à leurs salariés.

La CFDT demande si de telles expérimentations sont prévues en 2024 dans la branche famille.

5. La cour des comptes n'a pas validé, pour la seconde fois consécutive, les comptes de la branche Famille.

La CFDT souhaiterait connaître les mesures correctives que la CNAF compte prendre ainsi que les impacts de cette non-certification sur les salariés.

Le 04/06/2024